

Parc national des Ecrins

Orientation 4.4: Partager et valoriser l'image "Parc national"

[...]

• Mesure 4.4.1. Définir et partager des axes de promotion du territoire

Le parc national des Écrins est un territoire d'échange et de rencontre entre deux régions, deux départements, de nombreuses communes (et leurs EPCI), de nombreuses vallées (parfois très différentes), des offres touristiques diversifiées (été/hiver, tourisme diffus/de station) et des savoir-faire locaux contrastés en rapport avec l'histoire (voir « Diagnostic patrimonial »). La valorisation d'une image commune « Parc national » incite à la découverte du territoire et soutient l'activité économique. Elle repose en priorité sur :

- l'appropriation de valeurs partagées ;
- les spécificités d'un territoire de montagne et de haute montagne à la fois protégé et préservé ;
- l'identification des activités, produits et réseaux d'acteurs en rapport avec le caractère du parc.

La construction d'une vision commune autour des valeurs et enjeux du parc national repose quant à elle sur la mise en réseau des acteurs du territoire, afin de :

- communiquer à l'échelle du massif pour une meilleure lisibilité de l'offre touristique globale ;
- valoriser la diversité des vallées et les complémentarités entre aire d'adhésion et coeur du parc ;
- valoriser l'espace protégé du parc national des Écrins en tant que territoire à enjeux de dimension internationale, afin d'en préserver la biodiversité ;
- promouvoir les vertus pédagogiques de la montagne ; faire de l'isolement, de l'authenticité, de la simplicité, de l'autonomie, du respect et de l'effort mesuré, une source de plaisir, une « expérience de vie », voire un « voyage » bien différent d'un classique divertissement touristique ;
- identifier les activités incompatibles avec les valeurs et enjeux du territoire, afin de tendre vers une plus grande cohérence.

Rôles de l'EPPNE: Concertation ; promotion ; veille sur la cohérence entre activités, axes de promotion, caractère du parc national et valeurs montagnardes.

Contribution attendue des communes adhérentes: Participation active à l'élaboration des axes de promotion et d'action.

Principaux autres partenaires à mobiliser: CDT, CRT, OT et SI, et acteurs économiques du territoire contribuant à la valorisation des patrimoines (paysages, savoir-faire, culture...).

• Mesure 4.4.2. Développer le marquage et le référencement des produits identifiés au territoire

La réflexion engagée pour définir les conditions de faisabilité du marquage ou du référencement éventuel des produits du terroir doit aboutir à :

Parc national des Écrins

- des recommandations sur l'opportunité d'engager des démarches sectorielles (accompagnement, accueil touristique...);
- des outils juridiques et des référentiels techniques qualifiant les produits et prestations éligibles;
- la définition des améliorations nécessaires à l'obtention de la marque;
- des stratégies de lancement et de développement (promotion notamment) de la marque « Parc national des Écrins ».

Cette réflexion concerne en priorité les prestations de services du secteur touristique essentiellement (accueil, hébergement, accompagnement en montagne...), mais peut s'étendre à l'agriculture (voir mesures 3.5.2 et 3.5.3) et à l'artisanat.

Outre la marque « Parc national des Écrins », d'autres types de valorisation peuvent être mis en oeuvre : guides touristiques, ouvrages, stands, expositions, vitrines, etc., au sein des maisons thématiques, des plateformes de promotion locale et des maisons du parc...

Rôles de l'EPPNE: Animation de la convention avec les professionnels de la montagne ; accompagnement des démarches de labellisation d'hébergements comme « Gîtes Panda » (WWF-Gîtes de France) ; réflexion sur l'évolution d'un référencement ou d'une marque « Parc national des Écrins », veille sur la bonne utilisation de la marque et du logo du parc national...

Contribution attendue des communes adhérentes: Soutien local aux porteurs de projet.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Parcs nationaux de France, professionnels de la montagne, structures d'hébergement, chambres consulaires, réseaux d'artisans, agriculteurs et autres professionnels du parc national, OT et SI, CDT, CRT, Régions et Départements, services de l'État et ensemble des « ambassadeurs » du territoire présents lors d'évènements axés sur la promotion du parc national (foires, salons...).

- **Mesure 4.4.3. Accompagner les communes du territoire dans la valorisation de l'image "Parc national"**

La valorisation de l'image « Parc national » est un élément essentiel du projet de territoire et de son bon développement. Elle concourt à une meilleure prise de conscience par les acteurs concernés de la nécessité de mettre en oeuvre une démarche collective de progrès, et permet une plus juste appropriation du parc national des Écrins par la population locale. Elle est par ailleurs une reconnaissance de l'engagement des communes dans la charte du parc.

Le cadre réglementaire, défini par le Code de l'environnement et le décret de création du parc national modifié le 21 avril 2009, détermine les règles d'usage garantissant la cohérence entre utilisation de l'image du parc, éthique et valeurs portées par le parc national. Les premières années de la charte devront permettre de déterminer comment valoriser l'image du parc national sans la dénaturer, en concertation avec les partenaires du territoire.

Parc national des Ecrins

Rôles de l'EPPNE: Animation des groupes de travail définissant les conditions d'utilisation de la marque « Parc national des Écrins » ; accompagnement des communes dans les démarches promotionnelles ; veille sur la bonne utilisation de l'image et de la marque.

Contribution attendue des communes adhérentes: Concertation avec l'eppne en amont des projets de valorisation de l'image du parc national.

Principaux autres partenaires à mobiliser: OT et SI, CDT et ensemble des acteurs portant les couleurs du territoire sur des évènements axés sur sa promotion collective (foires, salons...).

Page 94 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2441

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-14 14:27